



Syndicat de copropriété de la tour Chéops
Contact : -Site internet : cscheops.hebfree.org
-Mail : contact.cheops@gmail.com

Compte rendu du conseil syndical du mardi 4 juin 2019

Présents: Alain Clave, Jean-Pierre Clément, Sylvie De Taeye, Françoise Dubost, Béatrice Héliot, Marie-Jeanne Mamontoff, Dominique Ogée, Yvon Rey, Eric Roquier (et en fin de réunion)

1°) Réfection des balcons

L'intervention de la société PERF ne donne pas satisfaction : seuls quelques balcons ont été réalisés dans le délai imparti, et pas toujours conformément au devis.

Il est demandé aux copropriétaires inscrits de signaler à la loge le travail réalisé ou refusé chez eux afin de savoir ce qui a été réellement effectué.

Une confusion a pu exister entre les reprises minimales suites à défauts d'étanchéité et la réfection des parties très abimées des « têtes de murs » : celle-ci va être réétudiée et confiée à une société spécialisée dans le traitement du béton.

2°) Fuites résiduelles du hall

Il faut résoudre les derniers problèmes de fuites au niveau du hall avant de pouvoir commencer sa réfection.

3°) Suivi des comptes de Chéops

Les factures sont vérifiées par le syndic et par les membres du conseil syndical afin de limiter les risques d'erreur.

4°) Nouveau règlement intérieur

La mise en application de sa nouvelle version est décidée en conseil syndical ce jour.

Il sera disponible à la loge, sur le site et distribué en version papier dans les boîtes aux lettres.

5°) Syndicat de copropriété « horizontal » (Ensemble Immobilier Gare Chevaleret)

Toujours pas de convocation de l'assemblée générale. Le conseil syndical a mandaté le syndic de la tour Chéops pour écrire en recommandé au syndic de « l'horizontal »

Divers

-Portes automatiques du sas d'entrée : nous attendons l'intervention d'ERIS pour la mise en conformité demandée par la commission de sécurité.

-Extincteurs : un contrôle général va être effectué afin de remplacer ceux dont la date limite d'utilisation est proche ou dépassée. Un nouvel extincteur sera installé dans le local-poubelles.

-Ferme-porte : la commission de sécurité exige sa présence dans tous les appartements. Un courrier est adressé aux copropriétaires. Il va être demandé aux résidents de signaler leur présence ou absence, afin de pouvoir connaître la quantité à commander et à poser.

-Appartement insalubre du 9^{ème} étage : il est en cours d'évacuation et va être nettoyé et refait. Ce n'est qu'ensuite que pourra être à nouveau posée une moquette neuve dans les parties communes.